

CONSEIL MUNICIPAL : ORDRE DU JOUR

Le premier conseil municipal de l'année 2020 pour la nouvelle équipe municipale se tiendra le lundi 25 mai 2020 à la Halle des Sports (en raison du COVID-19) à partir de 18h.

En raison de la situation sanitaire, la réunion se tiendra à huis clos.

A l'ordre du jour de lundi prochain : 11 rapports.

ORDRE DU JOUR

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire en application des articles L2122-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
3. Fixation du nombre d'adjoints et élection de ces derniers en application de l'article L2122-7-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).
4. Inscription dans l'ordre du tableau des adjoints et des conseillers municipaux.
5. Délégation d'attributions du conseil municipal au maire en application de l'article L2122-22 du CGCT.
6. Indemnités de fonctions du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués.
7. Mise en place des commissions communales.
8. Désignation des délégués pour représenter la commune au sein de divers établissements, syndicats ou associations.
9. Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Les P'tits Loups » pour l'obtention de la labellisation Ecolo Crèche.
10. Effacement des réseaux téléphoniques et électriques basse tension : VC19 Fourtis : modification de la participation de la commune.
11. Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire : information aux Conseillers Municipaux.

INFORMATIONS DIVERSES

QUESTIONS DIVERSES.